

Le GCO devant le tribunal administratif

Le tribunal administratif de Strasbourg examinera demain matin à 9 h 30, en audience publique, le recours intenté par Alsace Nature contre le projet de contournement autoroutier de Strasbourg.

L'association conteste en effet la validité du contrat de concession de l'autoroute A355 signé par le gouvernement avec le groupe de BTP Vinci à travers sa filiale Arcos le 29 janvier 2016.

L'association représentée par l'avocat strasbourgeois François Zind souligne que « le projet aura d'importantes conséquences, directes et indirectes, sur l'environnement, tant en matière de qualité de l'air, d'hydraulique, de protection des zones humides et des espaces agricoles naturels et des espèces qu'en termes paysagers ».

Elle considère en outre, au vu du montage financier provisoire du projet, révélé par les DNA, que la société concessionnaire « n'est pas à même de garantir l'exécution du contrat dans l'ensemble de ses clauses ».

Enfin, Alsace nature estime que les changements apportés au projet depuis sa Déclaration d'utilité publique (DUP) « modifient les caractéristiques essentielles de l'opération ». O.C.